
<u>Nombre de membres en exercice:</u> 15	Séance du vendredi 26 juin 2020 L'an deux mille vingt et le vingt-six juin l'assemblée régulièrement convoqué le 22 juin 2020, s'est réuni sous la présidence de Yannick TOURNADRE.
<u>Présents :</u> 14	
<u>Votants:</u> 15	<u>Sont présents:</u> Yannick TOURNADRE, Martine BORREL, Emilie CHABORY, Fabienne CHARBONNEL, Alain CONSTANTIN, Odile DAUPHIN, Christian FEREYROLLES, François FEREYROLLES, René JAL, Djamila MESSERLIN, Patrick MEYNIE, Marine OGHEARD, Christine SEPCHAT, Antoine TEILLOT <u>Représentés :</u> Christiane GAYDIER <u>Excuses:</u> <u>Absents:</u> <u>Secrétaire de séance :</u> Emilie CHABORY

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

M. le Maire demande au conseil de bien vouloir rajouter un point à l'ordre du jour qui concerne la délocalisation de l'hélicoptère Dragon 63 afin de signer une motion pour s'opposer à cette délocalisation.

Le conseil approuve cette proposition.

Objet: Vote des taux d'imposition

M. le Maire propose au conseil de bien vouloir voter les taux d'imposition suivants, sans augmentation pour cette année, soit

- 12.45 % (TH)
- 19.18 % (TFB)
- 68.45 % (TFNB)

pour un produit global de 378 584.00 €

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve ces taux pour l'exercice 2020.

Objet: Constitution d'un comité consultatif pour l'élaboration du PLU

L'article L. 2143-2 du CGCT prévoit la constitution de comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal, associant des représentants des habitants de la commune et notamment des représentants des associations locales. Ils sont librement créés par le conseil municipal qui en fixe la composition, sur proposition du maire. Ils sont présidés par un membre du conseil municipal, désigné par le maire.

M. le Maire propose de constituer un comité consultatif pour l'élaboration du PLU (Plan Local d'Urbanisme) composé de 15 membres :

Yannick TOURNADRE (Maire) – Patrick MEYNIE (1^{er} adjoint) – Alain CONSTANTIN (conseiller municipal) – Marine OGHEARD (conseillère municipale) – Nathalie RAGU (Secteur touristique - Camping de la Vallée) – Antoine TEILLOT (Agriculteur) – Cyril BERRUE (Commerçant) – Raymond AMBLARD (Résidence Secondaire) – Pierre BOYER (retraité) – Gérard ROUX (Habitant Saint-Pardoux) – Monique TEILLOT (Habitante La

Tour) – René JAL et Christiane GAYDIER (habitants hameaux) – Jean-Pierre ANDRAUD (ancien élu) – Marc MARION (propriétaire forestier)

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve la proposition de M. le Maire et dit que les membres de cette commission seront invités à la première réunion concernant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

M. le Maire ajoute qu'une rencontre a été organisée avec le Cabinet DERLICH pour faire le point sur ce dossier

M. Alain CONSTANTIN tient à préciser que les règles sont draconiennes et que les marges de la commune sont limitées.

Objet: Désignation CCID (Commission Communale des Impôts Directs)

M. le Maire rappelle qu'une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants :

M. le Maire propose de désigner :

Martine BORREL, Christiane GAYDIER, Gérard ROUX, Pierre BOYER, Odile DAUPHIN, François BRUT (commissaires titulaires)

Colette SCIAUVEAUX, Jeannine CHARBONNEL, Dominique HAUTIER, Bernard GUITTARD, Guy DELBOS et Sylvie SANNAZZARO (commissaires suppléants).

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve la proposition de M. le Maire.

Objet: Désignation délégués SMGF (Syndicat Mixte de Gestion Forestière)

M. le Maire rappelle que, depuis le 23.11.1995, la création d'un syndicat mixte de gestion forestière a été autorisée entre la commune de LA TOUR, la section de La Tour et la section de Peubret. Pour chacune des parties concernées il y a lieu de désigner des délégués : 1 délégué pour la commune, 4 délégués pour la section de la Tour et 2 délégués pour la section de Peubret.

M. le Maire propose Pascal HUGUET pour le délégué de la commune, Bernard GOIGOUX et Pascal FALGOUX pour les délégués de la section de Peubret, Patrick MEYNIE, Alain CONSTANTIN, Martine BORREL et Didier LAURENT pour la section de La Tour.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve la proposition de M. le Maire.

M. le Maire ajoute qu'il a rencontré Pascal HUGUET, actuellement Président du SMGF et souhaite lui accorder toute sa confiance pour prochain mandat.

Objet: Désignation délégués CNAS (Comité National d'Action Sociale)

M. le Maire informe le conseil que, suite à la mise en place d'une action sociale en faveur du personnel en adhérant au CNAS à compter du 01.01.2018, il y a lieu de désigner deux délégués (1 élu et 1 personnel) notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle.

M. le Maire propose de désigner Patrick MEYNIE, en tant qu'élu et Marie SERRE, en tant que membre du personnel.

Après délibération, le conseil approuve la proposition de M. le Maire

Objet: Achat Licence IV- nouvelle délibération pour signature de l'acte

M. le Maire informe le conseil que, par délibération en date du 13 avril 2019, le conseil municipal de La Tour a décidé d'acquérir la licence IV implantée au sein de l'établissement sis à La Pêcherie du Sancy moyennant la somme de 1 200.00 €.

L'acte de vente n'ayant pas été rédigé lors du précédent mandat, il convient, maintenant, de joindre au dossier, pour le notaire, une nouvelle délibération visée par le nouveau maire, car celle du 13 avril 2019 vise l'ancien Maire et il n'est pas prévu de délégation de pouvoirs.

Après délibération, le conseil municipal autorise M. le Maire à signer tous documents se rapportant à l'acquisition de la licence de 4ème catégorie implantée à La Pêcherie du Sancy et notamment, l'acte notarié. Cette licence pourrait intéresser 2 porteurs de projets sur le territoire communal à l'heure actuelle

Objet: Réhabilitation gendarmerie : Demande de subventions DETR et DSIL

M. le Maire informe le conseil que Jacques THIERRY, architecte, a été retenu par la commission d'Appel d'Offres pour le suivi et la direction des travaux de réhabilitation de la brigade de gendarmerie (réalisation des façades et habillage des 2 pignons ainsi que la rénovation des salles de bain) sur la base de 8.8 % du montant des travaux

Un 1er estimatif permettra d'inscrire un montant de travaux avoisinant 150 000.00 € HT au budget 2020.

Ces travaux étant éligibles à la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) et à la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local), subventions de l'Etat, un dossier d'inscription sera déposé en Sous-Préfecture d'ISSOIRE, avec le plan de financement suivant :

Montant des travaux :	150 000.00 € HT
Subvention DETR (30 %) sur 150 000.00 € HT	45 000.00 €
+ (15 %) sur 100 000.00 € HT	15 000.00 €
Subvention DSIL (25 %) sur 100 000.00 € HT	25 000.00 €
Fonds propres communaux	95 000.00 €

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal approuve ce programme de travaux et le plan de financement correspondant.

M. Alain CONSTANTIN souligne l'importance du maintien de ce service public.

Objet: Aménagement Foncier de Tauves - poursuite travaux "Chemin Aulhat/Les Lugands"

M. le Maire rappelle les différents échanges concernant ce dossier avec une inscription budgétaire d'un fonds de concours, au titre de l'exercice 2020, d'une somme d'un montant de 20 000.00 €, la commune de Tauves a obtenu l'ensemble des subventions attendues, y compris FEADER.

Il avait été décidé, par la précédente municipalité, que ce fonds de concours devait être versé à la commune de Tauves après signature d'une convention liant les 2 collectivités pour les travaux du Chemin d'Aulhat/les Lugands. La commune de Tauves étant maître d'ouvrage de cette opération, il convient que le conseil municipal de la Tour confirme la poursuite de ces travaux pour qu'un ordre de service soit donné par la mairie de Tauves.

Il est demandé au conseil de bien vouloir approuver cette tranche de travaux et son financement.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal confirme la poursuite des travaux approuvés par délibération du conseil municipal en date du 31 octobre 2019.

Objet: Travaux Eglise de St-Pardoux - Tranche 2020 -

M. le Maire fait le point sur les différentes phases de travaux qui sont en cours d'exécution et qui vont voir le jour prochainement avec notamment la tranche 2019 qui devrait s'achever prochainement, des travaux complémentaires liés à une intervention sur des peintures murales et la future tranche 2020.

M. le Maire rappelle que, le 5 juin dernier, M. Christian LAPORTE, architecte des bâtiments de France, a rendu son analyse des offres déposées par les entreprises et ouvertes le 14 mai dernier.

Ces offres, bien supérieures à l'estimatif des travaux, n'ont pas encore été validées. Il faut pour cela que les services de la DRAC confirment la possibilité de déposer une nouvelle demande de subvention prenant en compte ces offres de prix.

Après une mise au point avec les services de la DRAC, et avis de la CAO, il est proposé au conseil municipal de bien vouloir approuver la réalisation de ces travaux et l'inscription budgétaire du programme d'investissement intitulé "Restauration Eglise de St-Pardoux - Tranche 2020" pour un montant total de

400 000.00 € HT - 480 000.00 € TTC

Des subventions seront sollicitées auprès de la DRAC, du Département et de la Région selon les plans de financement suivant:

Montant des Travaux HT	400 000.00 €
Subvention DRAC (40 %)	160 000.00 €
Subvention Département (32 %)	128 000.00 €
Subvention Région (20 %)	80 000.00 €

Après délibération, le conseil municipal approuve ces programmes de travaux et son financement

Objet: Interventions sur peintures murales à l'Eglise de St-Pardoux

Dans le cadre des travaux de mesures conservatoires sur retables sur l'église Sainte-Anne à Saint-Pardoux, un vaste décor peint a été découvert qui mérite d'être dégagé, consolidé, étudié et mis en valeur de façon durable. Le coût de cette intervention est estimé à un montant d'environ 25 250.00 € HT

M. le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir approuver la réalisation de ces travaux avec une inscription budgétaire pour un montant de 30 300.00 €.

Des subventions seront sollicitées auprès de la DRAC, du Département et de la Région selon le plan de financement suivant:

Montant des Travaux HT	25 250.00 €
dont 21 750.00 € (peintures)	
dont 3 500.00 € (statues)	
Subvention DRAC (50 % sur statues)	1 750.00 €
Subvention DRAC (40 % sur peintures)	8 700.00 €
Subvention Département (32 %)	8 080.00 €
Subvention Région (20 %)	5 050.00 €
Fonds propres communaux	1 670.00 €

Après délibération, le conseil municipal approuve ce programme de travaux et son financement

Objet: Location Gîte 63.434 -

Dans le cadre des travaux de restauration de l'église de Saint-Pardoux, Mme Anne Elsener du Cabinet Ann'Lizarine a séjourné dans le gîte 63.434 à Saint-Pardoux du 8 au 12 juin 2020.

M. le Maire propose de lui facturer cette location 300.00 €

Après délibération et à l'unanimité, le conseil approuve cette proposition

Objet: Installation Terrasses commerces -

M. le Maire a été destinataire d'une demande émanant de M. Frédéric CHABORY pour l'installation d'une terrasse temporaire devant son commerce "boucherie" « place de la fontaine » pour la saison estivale du 10 juillet 2020 au 10 septembre 2020.

M. le Maire propose d'instaurer une règle générale sur l'ensemble du territoire en allouant aux commerces un emplacement sur le domaine public d'une surface de 6 m² à titre gratuit, au-delà de cette superficie, une redevance sera facturée sur la base 10.00 € le m².

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur ces dispositions

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'allouer une surface de 6 m² à titre gratuit aux commerces de la commune et, au-delà de cette superficie, une redevance de 10.00 € le m² sera facturée.

Objet: Emplacement Sancy-Glace aux abords du plan d'eau

Comme ces dernières années, M. et Mme VAN LEEUWEN (Sancy Glaces) ont sollicité un emplacement aux abords du Plan d'eau pour la saison estivale 2020.

M. le Maire propose de leur mettre à disposition un emplacement moyennant la somme de 250.00 €, tarif identique aux années précédentes.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil approuve la proposition de M. le Maire

Objet: Organisation Cantine scolaire

M. le Maire rappelle les difficultés entre la commune et l'Ehpad de La Tour liées à l'accueil de la cantine scolaire dans les locaux du restaurant scolaire au sein de l'Ehpad.

En effet, dans l'espoir de pouvoir réintégrer l'Ehpad, Mme la Directrice avait été sollicitée ainsi que les services de l'ARS. Une rencontre a eu lieu avec la Directrice, l'infirmière coordinatrice et le médecin coordinateur qui ont souligné que l'accueil des enfants au sein de l'Ehpad n'était pas une bonne idée (problèmes de bruit, d'espace, d'hygiène, d'inconfort pour les personnes âgées...)

M. le Maire ajoute que la commune ne peut pas faire d'ingérence dans les affaires de l'EHPAD mais a besoin d'avoir un regard juridique et comptable de cette situation. En conséquence et afin de construire avec l'Ehpad une sortie équitable, M. le Maire souhaite s'attacher les services d'un avocat pour constituer un argumentaire.

Il demande donc au conseil de valider cette proposition.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal donne tous pouvoirs à M. le Maire pour retenir un avocat pour une analyse juridique et objective du dossier concernant l'occupation des locaux du restaurant scolaire au sein de l'Ehpad de La Tour.

En tout état de cause, il faut d'ores et déjà envisager la rentrée de septembre avec éventuellement la location de la salle de restaurant à l'Hôtel de La Terrasse, l'actuel propriétaire n'étant pas défavorable à cette option.

Objet: Tirage au sort jurés d'assises 2020 -

Comme chaque année, la commune de LA TOUR D'Auvergne doit procéder au tirage au sort de 3 jurés d'assises entre les communes de LA TOUR et de CHASTREIX.

Ont été désignés :

- Mme Nadine VERGNE épouse GATIGNOL, née le 23 décembre 1954 à USSEL (Corrèze), retraitée, domiciliée à LA TOUR D'Auvergne (Puy-de-Dôme) "Corbet"
- Mme Marilyne ROSIERES épouse MOLE, née le 20 juillet 1961 à MAISON CARREE (Algérie) , assistante maternelle, domiciliée à LA TOUR D'Auvergne (Puy-de-Dôme) "Fereyrolles"
- Mme Valérie RODDE épouse RUIVET, née le 6 mars 1972 à CLERMONT-FERRAND (Puy-de-Dôme), factrice, domiciliée à CHASTREIX (Puy-de-Dôme)

QUESTIONS DIVERSES

- * Contrat Gaz : changement de prestataire avec un gain annuel de 2 000.00 €
- * Demande de la Scierie Bois Sougy pour entreposer du bois sur une parcelle appartenant à la section de la Chauderie, M. le Maire lui a donné son accord de principe, après consultation des membres de la section, moyennant une compensation financière de 400.00 €. Ce point sera évoqué lors de la prochaine réunion du conseil
- * Cuisine Salle des Fêtes : présentée par Fabienne CHARBONNEL avec devis de la Sté GOMEZ à revoir et l'adapter avec du matériel d'occasion
- * Tour de France : le point est fait également par Fabienne CHARBONNEL : Village étape - 2 semis sur le parking de l'Hôtel du Lac - Tente/restaurant avec 100 places pour les partenaires - réflexion sur des animations - 300 à 400 barrières de police nécessaires à cette manifestation
- * Rappel de la réunion du 10 juillet avec les associations pour faire le point sur les différentes manifestations dont le tour de France
- * Divagation d'un chien : problème récurrent à régler avant le 11 septembre
- * Alain CONSTANTIN évoque la mise en valeur de la baronnie sur un panneau explicatif et remet aux élus un dossier concernant le projet de panneaux d'information
- * René JAL aborde le dossier non exploité des sources, dont une à Chambourguet avec un débit de 35 m3/heure en juillet-Août et d'autres sur les parcelles à Bughes. Faut-il continuer la réflexion engagée il y a quelques années ?
- * Correspondant semez : Josette RODDE

